

Bien gérer son budget

Pour éviter le surendettement



lafinancepourtous

INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Lister et classer ses dépenses



dépenses fixes ou préengagées

Dépenses réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Ces dépenses doivent être réglées au risque de payer des pénalités ou de rompre le contrat.



dépenses courantes ou réductibles

Charges de la vie de tous les jours. Ces dépenses sont indispensables, il est donc difficile de les réduire de manière trop sévère. Mais quelques économies sont réalisables si le budget l'exige.



dépenses occasionnelles ou reportables

Dépenses irrégulières et de montants variables. Elles peuvent souvent être réduites et/ou reportées dans le temps (loisirs, voyages) mais nécessitent également d'être prévues à l'avance.



- Bien réfléchir avant de s'engager
- Revoir ses abonnements et assurances chaque année



Respecter les délais de résiliation

- Bien évaluer ses besoins
- Profiter des promotions, des soldes, des commerces hard discount, des vides greniers

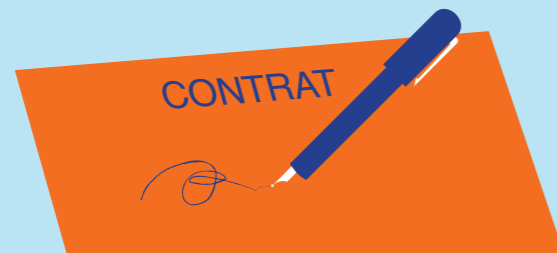


Vérifier le prix au litre/au kilo des articles achetés

- Gare aux achats coup de cœur
- Penser à économiser pour les besoins futurs



Les dépenses imprévues peuvent vite déséquilibrer votre budget.



Lire un relevé de compte

Le relevé de compte retrace toutes les opérations passées au débit et au crédit du compte au cours du mois. Il indique la nature, le montant et les dates de chacune des opérations.



Banque lafinancepourtous
 Agence Bourges Monnaie : 099999
 1 rue de la Banque
 100210 Cassette

RELEVÉ DE COMPTE du 1^{er} au 28 février XXXX

Mme Karine Plume
 1 rue des Cigales
 100210 Cassette

N° de compte XXXXXXXXXXXXX

Total des frais du mois de février : 22,83 €

Monnaie du compte : euros

Date	Opérations	Débit	Crédit
	Solde précédent au 31 janvier XXXX		22,15
01/02	Virement salaire		1 240,00
02/02	Virement loyer	520,00	
03/02	Débit Carte n°xxxxxxxxxxxxxxxx	312,00	
04/02	Virement CPAM		12,47
05/02	Virement APL		65,00
07/02	Débit Carte n°xxxxxxxxxxxxxxxx	110,00	
08/02	▶ Cotisation mensuelle carte bancaire	3,30	
09/02	Chèque n° xxxxx98	120,00	
09/02	Retrait espèces DAB	60,00	
15/02	Chèque n° xxxxx99	55,00	
16/02	Prélèvement supercrédit	80,00	
17/02	Chèque n° xxxx100	120,00	
20/02	Débit Carte n°xxxxxxxxxxxxxxxx	163,25	
21/02	Débit Carte n°xxxxxxxxxxxxxxxx	25,50	
24/02	Prélèvement Opérateur téléphonique	30,00	
25/02	▶ Agios	6,53	
28/02	▶ Frais irrégularités et incidents de janvier	13,00	
	Total des opérations	1 618,58	1 339,62
	Solde au 28 février XXXX		- 278,96

▶ Total mensuel des frais bancaires

Carte bancaire, agios... C'est ce que vous a coûté votre compte.

Débit

Les sommes retirées (retraits d'espèces, prélèvements, virements, factures cartes bancaires...).

Crédit

Les sommes qui arrivent (virements de salaires, prestations sociales...).

Solde

C'est le résultat du solde de départ
 + la somme des crédits
 - la somme des débits.
 Ce montant peut être positif (créditeur) ou négatif (débiteur).



Vos irrégularités et incidents de février

Opérations	Montant
Commissions d'intervention - Du 23/02 au 28/02	3 19,50
Frais de rejet de chèque pour défaut de provision	1 28,00
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	1 3,00
Total	50,50

Ce montant sera prélevé sur votre compte le 31/03



Certaines dépenses n'apparaissent pas sur le relevé (chèques non encaissés...).

Difficultés financières



Qui consulter ?

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'attendez pas pour en parler et vous faire aider.

Le conseiller bancaire

→ Pour faire un point et écouter les solutions qu'il propose.

Les services sociaux et les associations

→ Pour évaluer si toutes les aides et prestations possibles ont été envisagées et sollicitées.

Les créanciers (EDF, Téléphone, Trésor Public...)

→ Pour mettre en place les procédures prévues pour aider les personnes en difficultés financières passagères.

Le juge du Tribunal d'Instance

→ Pour demander des délais de paiement de dettes passagères importantes.

www.lafinancepourtous.com

→ Utilisez notre calculateur de budget ou posez-nous directement vos questions sur notre espace dédié.

Endettement

Vous êtes très endetté, vous ne pouvez plus payer vos factures ?



Vous pouvez déposer un dossier de surendettement.

→ Le dossier est disponible auprès de la Banque de France ou sur son site internet.

→ Le dépôt du dossier entraîne votre inscription au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP).

→ Si votre dossier est considéré comme recevable, la commission en informe vos créanciers et votre banque. A partir de cette date et jusqu'à la mise en place d'une solution adaptée, **vous n'avez plus à rembourser les crédits ou les arriérés**. Vous restez cependant redevable de votre loyer, de vos impôts et de vos factures à venir.

→ La commission cherche en priorité des solutions négociées entre vous et vos créanciers (« plan conventionnel de redressement »). En cas d'échec, elle vous imposera des mesures ainsi qu'à vos créanciers avec l'accord d'un juge.

Plus d'information : www.banque-france.fr

Conseils



Banque

- Suivre son compte
- Changer de type de carte de paiement si nécessaire (carte à autorisation systématique par exemple)
- Ouvrir les courriers de la banque
- Appeler son banquier en cas de difficulté

Budget

- Recenser les revenus et les dépenses et calculer le reste à vivre
- Garder ses justificatifs de revenus et de dépenses
- Fixer les dates de prélèvement en fonction des dates de versement des revenus



lafinancepourtous.com

LE SITE PÉDAGOGIQUE SUR L'ARGENT ET LA FINANCE